Cinquantième année. - N ° 250 A 29 décembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 956

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

492 671 672 RCS Lyon.
M.V. CONSULTING.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 7500.00 EUR.
Adresse : 32, rue Louis Auguste Blanqui, 69600 Oullins.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTREMV CONSULTINGSARL au capital de 7 500 €Siège social : 32 rue Louis Auguste Blanqui69600 OULLINS492 671 672 RCS LYONETMV MANAGEMENTSARL au capital de 301 000 €Siège social : 32 rue Louis Auguste Blanqui69600 OULLINS811 339 209 RCS LYONAVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 21 Décembre 2017,La société MV CONSULTING, SARL au capital de 7 500 €, dont le siège social est 32 rue Louis Auguste Blanqui, 69600 OULLINS, immatriculée au RCS numéro 492 671 672 RCS LYON, et la société MV MANAGEMENT, SARL au capital de 301 000 €, dont le siège social est 32 rue Louis Auguste Blanqui 69600 OULLINS, immatriculée au RCS numéro 811 339 209 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MV CONSULTING par la société MV MANAGEMENT.La société MV CONSULTING ferait apport à la société MV MANAGEMENT de la totalité de son actif, soit 714 356,98 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1 097,99 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 713 258,99 €.La société MV MANAGEMENT détenant la totalité des 750 parts composant le capital social de la société MV CONSULTING, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Novembre 2017, d'un point de vue comptable et au 31 Octobre 2017 d'un point de vue fiscal.Toutes les opérations actives et passives, effectuées par MV CONSULTING depuis le 1er Novembre 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par MV MANAGEMENT. La société MV CONSULTING sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.La fusion sera réalisée le 31 Janvier 2018 à minuit.Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a

été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON :Pour la société MV CONSULTING, le 26/12/2017Pour la société MV MANAGEMENT, le 26/12/2017.Pour avis.

